

LA CONSTRUCTION DES MODELES DE BATEAUX EN BELGIQUE.

Par J. DEBECKER,

« Maître » de la Section des Modèles Navigants du M.Y.C. de Bruxelles.

La première section du Congrès International de la Mer de 1936 avait émis le vœu « d'encourager et de susciter la création de nombreux Modèles Yacht Clubs et leur Fédération, et la diffusion de plans et reproductions des unités maritimes et de pêche, anciennes et modernes ».

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir dire, en cette honorable assemblée, que ce vœu se réalise.

Plusieurs Model Yacht Clubs sont créés et comptent de nombreux membres.

Parmi les quelques M.Y.C. qui existaient déjà en Belgique avant la guerre, seul celui d'Anvers (fondé en 1905) était resté à la tâche. Celui de Bruxelles fut fondé en octobre 1935. Ostende et Liège ont répondu à l'appel et tous ces clubs sont débordants d'activité. A noter que le M.Y.C. d'Ostende actuel compte quelques membres du Club de cette ville d'avant-guerre.

Grâce à l'initiative de MM. Heydt et Sibeth et à l'adhésion spontanée des groupements existants, la Fédération des Model Yacht Clubs de Belgique est fondée.

Chaque jour nous amène de nouveaux adeptes; des clubs sont sur le point d'être créés dans d'autres villes.

L'activité de ces groupes n'est pas à démontrer.

Au point de vue de la propagande, ils ont participé aux Expositions des Peintres de la Mer, des Sports, de la Santé, de la Navigation à Liège, à la Foire Commerciale de Bruxelles, etc.

Faut-il rappeler la part prise par les membres de nos différents clubs et par des particuliers au Concours du « Bounty » ?

La presse a inséré dans sa rubrique sportive des articles élogieux et illustrés au sujet des régates et des démonstrations qui attirent tant de spectateurs.

S'il en est parmi ces derniers qui sourient au premier abord, ils tombent vite sous le charme devant l'élégance des fins

voiliers ou l'évolution régulière des croiseurs à moteur, et deviennent vite des fervents du Model Yachting.

Le public est émerveillé du côté scientifique des réalisations et des compétitions.

A titre documentaire : lors de la Foire Commerciale de 1937, le stand du M.Y.C.B. enrégistra 270 demandes écrites de renseignements divers. Ce chiffre suffit à prouver que le public ne reste pas indifférent à la question.

Néanmoins, notre jeune Fédération a besoin de M.Y.C. nouveaux.

Où doivent-ils se créer ? Partout, mais surtout aux endroits où les choses de la mer sont les moins connues.

Nous devons arriver au même stade au point de vue Model Yachting que le superbe développement pris par la Petite Aviation. Nous devons y intéresser la jeunesse.

Pourquoi ne pas donner, à titre documentaire, dans les établissements d'enseignement, une causerie occasionnelle sur les modèles de bateaux; causerie agrémentée de projection de films s'y rattachant ?

Pourquoi ne pas jeter les bases de construction au cours de travail manuel ?

Voilà des sujets instructifs et intéressants tant au point de vue récréatif et manuel qu'au point de vue de la vulgarisation des questions maritimes.

Que de joie et d'orgueil pour un jeune constructeur, de voir naviguer aussi parfaitement qu'un grand, le bateau qu'il a eu la satisfaction de construire lui-même ! Quelle merveilleuse source d'émulation et d'enthousiasme le Model Yachting pourrait être pour la jeunesse !

En conséquence, il faudrait créer au sein de tout M.Y.C. une section de juniors qui sous la direction d'un maître, traceraient, débiteraient, assembleraient et gréeraient leurs modèles.

Des leçons semblables seraient données pour les réductions de moteurs marins.

Viendraient ensuite l'art de la navigation, les règles de courses familiariseraient les jeunes navigateurs à la terminologie et à la science de la marine.

La question la plus délicate est de trouver des « champs d'expérience ».

Les pièces d'eau favorables aux évolutions des modèles à voile ou à moteur sont rares. Celles qui seraient susceptibles de l'être ne sont pas toujours d'accès autorisé.

La Fédération des M.Y.C. de Belgique demande l'appui des pouvoirs publics et espère obtenir de ceux-ci soit l'autorisation de faire usage des pièces d'eau existantes, soit la création de pièces d'eau modèles, organes favorables à sa vitalité et à son extension.
